

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mai 2018

Délibération n°2018-26 relative aux modalités d'accès au 45 rue d'Ulm

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la gestion de l'épisode de l'occupation de l'École et apporte son soutien aux mesures prises pour assurer au mieux la sécurité des personnes et de l'Établissement.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 19	Pour : 21 voix
Procurations : 4	Contre : 2 voix
Votants : 23	Abstention(s) : -

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 14 mai 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 14 mai 2018